



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre, à 14h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2025

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT :

Damien FIROUD	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

N° 50/2025 – FONDS DE CONCOURS PHASE 2 CCLGV

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 69/05/2017 en date du 18/05/2017 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon et notamment les dispositions incluant la Commune de LES SALLES SUR VERDON comme l'une de ses communes membres,

Vu la délibération n°2025-046 de la CCLGV en date du 3 avril 2025 attribuant les fonds de concours à la commune de LES SALLES SUR VERDON d'un montant de 10 950€.

Vu la délibération n°20/2025 du 13 mai 2025 pour le fonds de concours phase 1



Madame Le Maire présente les équipements à acquérir et à soumettre au fonds de concours de la CCLGV :

	FONDS DE CONCOURS CCLGV (HT)	AUTOFINANCEMENT (HT)	TOTAL (HT)
ORDINATEUR PORTABLE (Remplacement ordinateur portable mairie)	490.29	588.71	1 079
BATTERIES (Service technique)	198.57	238.43	437
TONDEUSE (Camping)	618.83	743.05	1 361.88
SOUFFLEUR A FEUILLE DOS (Camping)	344.53	413.29	757.82
TOTAL	1 652.22	1 983.48	3 635.70

Plan de financement prévisionnel :

- CCLGV – fonds de concours : 1 652.22€ (45 %)
- Autofinancement : 1 983.48€ (54 %)

Le montant total des équipements est estimé à 3 635.70€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le projet d'acquisition d'équipements définis ci-dessus

DECIDE de demander un fonds de concours phase 2 à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon en vue de participer au financement de ces équipements

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte afférent à cette opération

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUIGUES

